

**Affaire n° CONC-CC-23/0018**

---

**Centre Hospitalier Universitaire et psychiatrique de Mons Borinage SCRL / Le Pôle hospitalier Jolimont**

Le « Centre Hospitalier Universitaire et psychiatrique de Mons Borinage SCRL » (CHUPMB) est une intercommunale immatriculée à la Banque-carrefour des entreprises (ci-après « BCE ») sous le numéro 0440.868.364 et dont le siège social est Boulevard Président Kennedy 2, 7000 Mons, active dans le secteur hospitalier belge. Elle offre un large éventail de soins et de services hospitaliers généraux et spécialisés dans la province du Hainaut.

Le Pôle hospitalier Jolimont (PHJ) est une association sans but lucratif de droit privé immatriculée à la BCE sous le numéro 0401.793.596 et dont le siège social est Rue Ferrer (PAU) 159, 7100 La Louvière, également active dans le secteur hospitalier belge. Il regroupe et gère six sites hospitaliers répartis sur le territoire des provinces du Hainaut et du Brabant wallon.

Les Parties ont décidé de fusionner leurs activités hospitalières générales. L'objectif de la fusion est de développer un projet hospitalier commun qui répond adéquatement aux besoins de la population du Hainaut et du Brabant wallon et de garantir l'accès à une médecine de qualité et de sécurité à tous les patients sur ce territoire. L'opération de fusion vise également à faire arriver une offre de soins plus complète dans les régions concernées. En outre, la mise en commun de leurs activités de soins permettra aux Parties de faire face à la problématique urgente de la pénurie de personnel médical, qui continue de s'aggraver dans le secteur hospitalier. Grâce à la fusion, les Parties seront à même de consolider leurs structures et de s'assurer que celles-ci deviennent des structures viables et de qualité.